

ÉDITO RÉAGIR AU CHOC

Le 13 octobre, l'effroyable attentat d'Arras nous rappelait qu'aujourd'hui, en France, trois ans presque jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, un professeur peut être assassiné pour ce qu'il est et ce qu'il fait.

C'est une fois encore l'École publique et laïque qui a été prise pour cible. L'École et son projet historique d'émancipation par les savoirs, notamment disciplinaires, l'École comme espace de construction de citoyen·nes libres et éclairé·es, libres parce qu'éclairé·es : notre École est insupportable pour les partisan·es de l'obscurantisme.

Après cet horrible attentat, l'hommage aux enseignant·es a été quasi unanime, chacun jurant de « faire bloc » autour d'elle. Ces belles promesses laissent un goût amer à celles et ceux qui se souviennent que, quelques jours avant, le discours public était dominé par une forme de « prof bashing » et de remise en cause de notre statut et de nos métiers.

Une fois l'émotion (bien vite) retombée, bien peu sont les responsables politiques qui se soucient vraiment de donner aux personnels de l'École publique les moyens de bien faire leur métier ou qui s'attachent à revaloriser vraiment leurs métiers et leurs carrières. Ainsi, « faire bloc » ce serait accepter de nouvelles suppressions de postes...

Avec la FSU et ses syndicats, le temps est venu pour nos professions d'exiger les actes de soutien concret à notre engagement :

- ↪ une véritable revalorisation des salaires et des carrières de toutes et tous ;
- ↪ une amélioration des conditions de travail qui passe d'abord par une réduction significative des effectifs de classe ;
- ↪ un service public d'Éducation qui permette réellement à tous les élèves de réussir.

Le 04 décembre 2023

Bruno HENRY

Secrétaire général académique

s3nan@snes.edu

<https://twitter.com/SNESLorraine>

<https://www.facebook.com/SNES.Lorraine>

DERNIÈRE MINUTE

Mardi 05 décembre 2023, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé ses arbitrages parmi les préconisations du rapport remis par la mission expresse « Exigence des savoirs » installée le 5 octobre dernier.

Retrouvez les analyses du SNES-FSU sur les annonces de G. Attal

<https://www.snes.edu/article/choc-des-savoirs-une-vaste-reforme-contre-le-college/>

Et sur les mathématiques :

<https://www.snes.edu/article/annonces-de-g-attal-sur-les-mathematiques-en-arriere-toute-au-college-bricolages-au-lycee/>

SOMMAIRE

- p. 2-4 : actualités
- p. 5-6 : dans nos départements
- p. 7-8 : catégories

AGENDA

MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE

- ↪ du 10 au 24 janvier 2024 :
affichage des barèmes pour vérification
- ↪ du 26 au 31 janvier 2024 :
affichage des barèmes définitifs
- ↪ à partir du 6 mars 2024 :
résultat personnel

STAGES SYNDICAUX

Quel collège voulons-nous ?

- Judi 18 janvier 2024 à Metz
- Judi 25 janvier 2024 à Nancy

Quel lycée voulons-nous ?

- Judi 18 janvier 2024 à Metz
- Judi 25 janvier 2024 à Nancy

CPE

- Mardi 6 février 2024 à Nancy

Toutes les infos sur notre site :

<https://nancy.snes.edu/stages/2023-2024/>

CONSEIL SYNDICAL

ouvert aux membres de la CAA et à un représentant par établissement

- Vendredi 12 janvier 2024
- INSPE de Maxéville

CONGRÈS DU SNES-FSU

Congrès académique

- Commissions
- Lundi 12 février 2024
- Local FSU Moselle Metz

Plénières

- Judi 15 et vendredi 16 février 2024
- Local FSU Moselle Metz

Congrès national

- du lundi 18 au vendredi 22 mars 2024
- La Rochelle

ACTUALITÉS

LYCÉE

CHANTIER TOUJOURS EN COURS ...

Comme tous les ans, chacun-e peut constater que les réformes du lycée et du bac ne sont toujours pas stabilisées. **Les analyses du SNES-FSU sont plus que jamais partagées par la profession**, poussant ainsi le ministère à arbitrer des décisions qui, même si elles vont dans le sens de nos revendications, restent largement insuffisantes.

DES VICTOIRES DU SNES-FSU ...

Ainsi nous avons obtenu la baisse du nombre de textes (16) pour l'oral de l'EAF dans la voie générale, le recentrage du grand oral sur les savoirs disciplinaires et le report des épreuves de spécialité au mois de juin. Mais ces victoires ne doivent pas masquer que le ministère de l'Éducation nationale a choisi une organisation du bac 2024 absolument intenable.

... MAIS UN CALENDRIER TROP SERRÉ

Le SNES-FSU a fait depuis longtemps des propositions d'aménagements de programmes de spécialités. Tous les élèves, et notamment les plus fragiles, doivent en effet pouvoir bénéficier du temps nécessaire pour réussir à l'examen. Pourtant, le ministre a fait le choix d'ignorer l'expertise des personnels pour les lancer dans une nouvelle course contre la montre aux effets pédagogiques délétères ! Il n'a même pas su desserrer un minimum le calendrier et supprimer le principe de 2 épreuves écrites sur 2 jours pour un même enseignement, et ce malgré les risques que ce système fait peser sur l'égalité de traitement devant l'examen, avec à la clé des modifications de notes à coups de « péréquations massives » à l'insu des correcteurs.

Il sera très difficile voire impossible de préparer le grand oral faute de temps et d'attendus clairement ancrés dans les apprentissages scolaires. La voie technologique est une fois de plus oubliée et le projet, cœur des enseignements technologiques, reste impossible à évaluer dans ce cadre.

STOP À L'IMPROVISATION ET NON AU SNU !

Gabriel Attal a aussi décidé, sans aucune concertation, que les

élèves de seconde générale et technologique devront faire un stage durant la deuxième quinzaine de juin ! Or, à ce stade, rien n'est dit de l'organisation, de la responsabilité, du suivi de ces stages alors que ce type de dispositif constitue toujours un risque supplémentaire de creusement des inégalités scolaires, sociales et de genre. Derrière l'affichage politique, c'est le grand vide ! La concurrence avec les élèves de seconde professionnelle dont 75 % sont en stage à cette période existera, alors même qu'un autre projet ministériel prévoit d'envoyer en entreprise tous les élèves de terminale professionnelle sur cette même période dès 2025. Mais peut-être le problème se résoudra-t-il de lui-même si le séjour de cohésion du service national universel (SNU) devait se substituer aux deux semaines de stage. Bref entre la promotion de « l'entreprise » et de « l'esprit militaire », le gouvernement mène une politique éducative très marquée idéologiquement.

REPRENONS LA MAIN !

Dans l'attente d'une refonte des programmes pour les enseignements qui le nécessitent, **le SNES-FSU continue d'exiger :**

- ↳ un calendrier plus respectueux des réalités de terrain et des contraintes organisationnelles,
- ↳ des allègements ou aménagements des programmes d'examen pour chaque épreuve de spécialité,
- ↳ un retour à une épreuve unique par discipline,
- ↳ la transformation du grand oral en épreuve de soutenance de projet dans la voie technologique, et dans la voie générale, en contrôle oral portant sur les mêmes attentes disciplinaires que l'épreuve écrite de spécialité.

À terme, il faudra bien sûr revoir la totalité de l'organisation du bac et des enseignements en lycée général et technologique.

Sébastien WAGNER
lycee@nancy.snes.edu

HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE VITE UNE ENQUÊTE !

Toute problématique doit, selon G. Attal, avoir une réponse rapide qui permette une communication tonitruante. Encore une fois, le sujet est grave et mérite mieux que des annonces. A-t-on vu des **personnels supplémentaires, infirmières, assistantes sociales, CPE, Psy-EN** débarquer en nombre pour prendre en charge le mal-être de nos élèves ? Non, in fine, c'est une énième surcharge pour les personnels, après un message très solennel... envoyé pendant les vacances scolaires. Souvent les professeur-es principaux-ales ont dû ainsi programmer une heure de vie de classe supplémentaire pour faire remplir le questionnaire par leurs élèves et animer un temps d'échanges. À quoi va servir ce questionnaire anonyme ? Encore des statistiques... sans régler les éventuels problèmes. Les établissements ont désormais l'obligation de s'inscrire au programme PHARe, sans que cela n'induisse la création de moyens dédiés à la rémunération des personnels volontaires formés dans les équipes. De plus, il faut faire avec le double discours du ministre, qui, dès que la presse s'en mêle sort l'arsenal répressif, permet à la police de venir chercher des élèves (des enfants !) en classe. La méthode de préoccupation partagée (MPP) s'appuie sur plusieurs idées intéressantes d'éducation (faire changer de point de vue aux élèves intimidateurs – ne pas sanctionner immédiatement, les élèves peuvent passer de victime à intimidateur et réciproquement) mais elle est chronophage.

Nous voulons du temps... c'est exactement à l'inverse de toutes les actions du ministre ! Vite, vite, on vous a dit...

ACTUALITÉS

RÉFORME À BAS BRUIT AU COLLÈGE OU COMMENT AMPLIFIER LA PERTE DE SENS DE NOS MÉTIERS

Les collèges courent derrière les annonces de G. Attal, qui se succèdent, une priorité chassant l'autre. Dans quel intérêt ? Certainement pas celui des élèves, encore moins celui des personnels :

↳ plan social en technologie qui représente plus d'un tiers des postes supprimés en collège dans l'académie à cette rentrée, sans compter les 78 postes avec complément de service ;

↳ mise en place très chaotique du soutien approfondissement en français ou mathématiques (pardon, les « savoirs fondamentaux ») : l'organisation diffère d'un établissement à l'autre, le sentiment de métier empêché est à son paroxysme pour les enseignant-es qui interviennent dans ce dispositif, ainsi le terme d'« usine à gaz » revient à chaque stage ou heure d'information syndicale ;

↳ imposition de devoirs faits en 6^{ème} qui ont lieu en classe entière parfois, contrairement à ce qu'affirme la propagande ministérielle ;

↳ découverte des métiers dès la 5^{ème} : grand flou la plupart du temps ou excès de zèle de certains chef-fes qui veulent imposer des Pactes – au final, la note de service n'impose aucun cadre horaire, propose de tenir les « activités le plus possible en dehors des temps d'enseignements », mais acte l'entrisme des entreprises et des collectivités territoriales, comme des acteurs de l'orientation des élèves ;

↳ aux difficultés de notre quotidien professionnel (des classes surchargées, une inclusion sans les moyens qui malmène élèves et personnels), le ministre répond par des solutions réactionnaires : des classes de niveau ! Quasi toutes les études scientifiques prouvent que cela ne marche pas ! Stigmatisation (sociale) pour les un-es, sans plus-value pour les élèves qui réussissent mieux, sans parler de la question qui fâche : quels personnels pour prendre en charge les élèves les plus « faibles » ?

En résumé, toujours plus d'autonomie des établissements, de primarisation du collège, d'injonctions et de prescriptions qui nient notre expertise professionnelle. Le SNES-FSU dénonce cette vision d'un collège sélectif, qui voudrait trier précocement les élèves. Nous voulons les moyens de les faire tous réussir.

Le 20 novembre 2023

Clara RAGOT

college@nancy.snes.edu

VICTOIRE SYNDICALE SUR LA HORS CLASSE

Dans notre publication de septembre, nous évoquions les résultats de la campagne HC des certifié-es publiés début juillet 2023. L'examen de ces résultats, comparés aux informations individuelles fournies par nos adhérent-es, nous avait donné la certitude que des erreurs avaient été commises dans l'élaboration de ce tableau d'avancement.

Suite à notre article, d'autres collègues nous ont contacté-es car ils/elles pensaient avoir été lésé-es de la promotion tant attendue. Nous avons en parallèle soumis un questionnaire à nos adhérent-es promouvables afin de détecter d'autres situations problématiques. Cela nous a permis d'identifier de nombreux et nombreuses collègues qui bénéficiaient a priori d'un barème supérieur à la barre de promotion et qui pourtant ne figuraient pas au tableau d'avancement. **Nous avons alors aidé ces collègues à formuler un recours écrit.**

Dans le même temps, Le SNES-FSU Lorraine a continué à faire pression sur les services rectoraux et a interpellé le recteur lui-même sur cette question.

Reconnaissant finalement l'erreur, le rectorat va rétablir dans leurs droits à promotion plusieurs dizaines de collègues, principalement des certifié-es, mais aussi des PLP, CPE, PsyEN et PEPS, au 11^{ème} échelon avec un barème de 165 ou plus. La correction serait actuellement en cours, mais nous restons bien sûr vigilant-es jusqu'à la résolution complète du problème, d'autant plus que la situation des collègues au 10^{ème} échelon avec un avis EXCELLENT n'est pas réglée, alors même que leur barème est également de 165 points...

Une nouvelle fois, la preuve est faite que l'expertise des élu-es des personnels est essentielle et permet de faire respecter les droits de tous et toutes les collègues ! Ensemble, poursuivons le combat pour le rétablissement des CAP !

Caroline PASTÉ

emploi@nancy.snes.edu

ACTUALITÉS

PACTE

L'IMPOSSIBLE BILAN D'UN ÉCHEC

Le ministre G. Attal l'a enfin reconnu, le Pacte n'est pas une revalorisation. Cette reconnaissance est un bon départ, mais il lui faut maintenant admettre que le Pacte est un échec et une mauvaise réponse aux défis, notamment le remplacement ou l'aide aux élèves en difficulté, que l'École doit relever.

Même si la situation est très variable d'un établissement à l'autre, force est de constater que le Pacte est majoritairement rejeté. Le ministre lui-même reconnaît que les $\frac{3}{4}$ des personnels n'y adhèrent pas. Lors du CSA académique du 20 octobre, les autorités académiques ont présenté leur propre bilan avec force détails et diagrammes en couleurs censés montrer que le Pacte est un succès. En revanche, une donnée est soigneusement gardée secrète : le nombre de collègues ayant accepté le Pacte ! **Ce silence est bien la preuve du rejet massif par les personnels.**

Le Pacte est refusé parce qu'il alourdit encore une charge de travail très lourde : qui peut penser qu'il est possible de faire plus – et tout aussi bien – que ce que nous faisons déjà ? Celles et ceux qui acceptent le Pacte le font le plus souvent à contrecœur, contraints par la déclasserement salarial de nos métiers ou trouvant une opportunité d'être rémunéré-es pour des tâches auparavant déjà effectuées mais à titre bénévole ou

à un taux moins favorable.

Par ailleurs, le Pacte ne résout en rien les défis de l'École et d'abord la question du remplacement. Un rappel, il y avait, dans notre académie, près de 1 200 TZR en 2020 ; ils ne sont aujourd'hui que 700 ! Tout en organisant une forme d'astreinte des professeurs, le remplacement à la sauce Pacte est une tromperie : des heures qui sont assurées par un-e professeur-e qui n'est pas de la même discipline, voire pas de la classe, voire même dans une discipline que ne suivent pas les élèves en temps normal... Ce qui compte, c'est d'afficher des « indicateurs », quel qu'en soit le prix pour les élèves ou pour l'image qu'ils se font de nos métiers.

Nos métiers et nos élèves méritent mieux que ce bricolage permanent où il faudrait se réjouir qu'une heure de mathématiques soit remplacée par une heure d'anglais par un-e professeur-e que les élèves ne connaissent pas.

Le ministre, interpellé par le SNES-FSU se dit prêt à des évolutions.

Nos exigences sont claires : abandon du Pacte et utilisation du milliard d'euros pour des mesures salariales pour tous et toutes sans contrepartie.

Bruno HENRY

nancy-metz@snés.edu

PRIME REP+

UNE ROTATION À L'ARRÊT

Les personnels affectés en REP+ perçoivent une « indemnité de sujétions » qui comporte, depuis 2021, une part modulable. Cette part modulable, dont le montant est identique pour tous les personnels d'un même réseau REP+, varie chaque année. En revanche, certains personnels comme les Psy-EN, AEd et AESH ne perçoivent qu'une part réduite, ce qui est particulièrement injuste.

Dans chaque académie, des « critères objectifs d'évaluation » devraient être déterminés. Comme c'était à prévoir, le rectorat de Nancy-Metz est incapable de déterminer des critères qui permettraient de distinguer l'investissement des personnels des différents réseaux. Il a donc décidé que la part modulable serait versée en fonction des effectifs élèves, critère pour le moins surprenant d'appréciation de l'engagement des personnels !

Par ailleurs, le rectorat avait annoncé (du bout des lèvres et sans jamais l'écrire) assurer une « rotation » entre les réseaux pour que chacun, à tour de rôle, perçoive le montant maximal de cette part modulable. Cette idée semble abandonnée.

Le SNES-FSU s'oppose au principe d'une prime « à mériter » et demande que l'ensemble des personnels travaillant en REP+ (y compris les Psy-EN, AEd et AESH) touche en intégralité la revalorisation de l'indemnité REP+.

Les versements se font avec beaucoup de retard, le versement de la part correspondant à l'année scolaire 2022-2023 est annoncé, en une fois, sur la paye du mois de décembre 2023.

B. H.

CAISSE DE GRÈVE 2023-2024

AIDE AUX ADHÉRENT·ES AEd, AESH ET NON TITULAIRES

Dans le cadre des différentes journées d'action, la section académique du SNES-FSU Nancy-Metz, dans une délibération du lundi 6 novembre 2023, a prévu l'ouverture d'une nouvelle caisse de grève pour l'année 2023-2024. Elle sera, avant tout, à destination des adhérent-es AEd, AESH et non titulaires. En fonction de l'abondement de la caisse de grève, celle-ci pourra être ouverte aux titulaires.

UNE CAISSE DE GRÈVE NE PEUT VOIR LE JOUR SANS CONTRIBUTION !

Pour tout savoir (modalités d'attribution, comment donner...) : <https://nancy.snes.edu/actions/caisse%20de%20greve/>

DANS NOS DÉPARTEMENTS

MEURTHE ET MOSELLE AUDIENCE COLLÈGE GLACIALE

Une délégation des personnels a été reçue en audience à l'inspection académique, suite à la suppression d'une classe de sixième.

L'entretien a débuté par l'expulsion du militant de la section départementale du SNES nous accompagnant, arguant que ce n'était pas une concertation syndicale et que le collègue ne faisait pas partie de notre établissement.

Après cet instant glacial, nous avons pu exposer les problèmes rencontrés, liés à ces classes surchargées, que cela relève de la sécurité des élèves ou de la pédagogie.

La seule assurance que nous ayons eue, c'est que nous ne monterions pas à 32 élèves par classe. Actuellement, nous avons une classe de 30 et deux classes de 31. Il nous a été signifié que « nous n'avions pas à nous plaindre comparé aux collèges de centre-ville, qu'il fallait sortir de notre petit confort de classes de 22-25 élèves et que si nous n'arrivions pas à faire de différenciation à 31 c'était de notre faute puisque quand même c'est notre métier. Et que devoirs faits était là pour compenser les inégalités et que nous n'avions qu'à nous positionner sur ces heures-là. »

Témoignage d'une collègue du collège de Baccarat

NOTES DES MILITANT·ES DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DU SNES 54 :

Bien que les arguments avancés par la directrice académique adjointe pour exclure notre militant de cette réunion fussent largement contestables, notre militant a fait le choix de ne pas insister afin que les collègues soient entendus sans report. Nous nous sommes entretenus ensuite avec la directrice académique adjointe pour lui exprimer notre mécontentement et rappeler l'importance de notre soutien aux collègues. Il a été acté avec elle que les délégations pourraient continuer à être accompagnées.

À l'avenir, pour que les délégations ne se retrouvent plus dans cette situation et ne pas être pris à défaut, il nous faut être carré et bien préparer en amont la demande d'audience avec vous. Nous vous rappelons que le moment le plus propice pour demander une audience en vue d'obtenir des moyens supplémentaires de fonctionnement est entre mars et juin, c'est-à-dire au moment des ajustements des DGE.

Fabrice CALDERARA

Eve VIROT

snes54@nancy.snes.edu

VOSGES FÊTE DE LA FSU

La fête de la FSU a eu lieu le 23 septembre 2023 dans les Vosges à la Féculerie de Harsault au lieu-dit de la Vôge-les-Bains. L'objectif était de faire connaître la FSU auprès des syndiqué·es et sympathisant·es, d'échanger sur les bouleversements de notre monde, mais aussi de se retrouver pour un moment festif.

Au programme :

- de la restauration,
- des jeux,
- des stands tenus par tous nos partenaires,
- des conférences tout au long de l'après-midi : mouvement pour la paix (88) représenté par Pierre Olivier Poyard, intervention de la Ligue Des Droits de l'Homme, Amnesty International, des représentant·es du syndicat étudiant UNEF, une intervention sur le monde du travail faite par Gérard Filoche,
- des groupes de musique en soirée.



Chamboule-tout de la macronie



Conférence

La première édition fut encourageante et l'intention de poursuivre ces rencontres est déjà dans la tête de nos militant·es.

Gilles YECHE

snes88@nancy.snes.edu



HOMMAGE À ROBIN MARCHAL

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de notre camarade Robin Marchal, ancien S1 du collège de Charmes, ancien membre du bureau départemental des Vosges et militant actif du secteur retraité·es des Vosges.

Sa passion à défendre les valeurs humanistes qu'il portait haut, sa combativité au service des luttes menées collectivement en toutes circonstances nous manqueront.

Toutes nos pensées vont à sa famille, ses ami·es et ses ancien·nes collègues.

DANS NOS DÉPARTEMENTS

MOSELLE

LES LÉZARDES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les personnels des collèges et lycées de la Moselle connaissent des conditions de travail de plus en plus compliquées et le premier trimestre de l'année 2023-2024 montre une accentuation de ce phénomène.

En effet, les fiches SST sont de plus en plus nombreuses pour le département avec des dégradations des conditions de travail et ce dans tous les domaines :

- bâtiments sous-chauffés ou surchauffés selon les saisons,
- accès non sécurisés, portails qui ne ferment pas, trous dans les enceintes,
- fuites de tout genre depuis le début des pluies,
- pressions des parents, propos diffamants, agressifs voire menaçants,
- pressions sur les personnels pour assurer les remplacements : dans leur matière, ou dans une matière voisine, ou dans une autre matière, ou en méthodologie sous couvert de « pédagogie »,
- refus de valider des projets car ils feraient « perdre des heures de cours »,
- mise en concurrence des personnels sur les projets,
- mise en concurrence des matières dans les répartitions de budget,
- pressions sur les personnels qui expriment un désaccord,...

La liste est longue.

Les personnels ont ainsi le sentiment d'avancer en permanence en terrain piégé. Autant de conditions délétères qui nuisent au climat scolaire et à la sérénité pourtant nécessaire à un enseignement de qualité.



Les militant·es du SNES-FSU ont relayé, accompagné, soutenu les collègues qui ont fait appel à eux.

Le 9 novembre, à grand bruit médiatique, le ministre de l'Éducation nationale a lancé le questionnaire sur le harcèlement des élèves, à quelle date lancera-t-il celui sur les conditions de travail des personnels ?

Agnès BRAGARD
snest57@nancy.snes.edu

MEUSE

RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES PERSONNELS D'ÉTAT DANS LES COLLÈGES

L'an dernier, le conseil départemental de Meuse avait décidé une forte augmentation du tarif de la restauration dans les collèges meusiens pour les personnels d'État.

Le SNES-FSU et la FSU 55 ont fortement bataillé contre cette augmentation.

Au dernier CDEN du mois d'octobre, Jérôme Dumont, président du Conseil départemental, a dit nous avoir entendu·es et a annoncé, pour janvier 2024, **une baisse des tarifs** pour se rapprocher de ceux en vigueur avant l'augmentation de l'an dernier.

Si la FSU se félicite de cette annonce, les tarifs resteront élevés pour certains personnels ... bref, **la lutte continue !**

Sébastien WAGNER
snest55@nancy.snes.edu

CATÉGORIES

CPE

VIGIPRATE = DANGER

Et si les mesures prises dans le cadre du nouveau plan Vigiprate comportaient des vices cachés extrêmement dangereux pour nos métiers ?

En effet, les CPE et les AEd sont, depuis la rentrée de novembre 2023, sollicité-es en permanence aux entrées et sorties des établissements pour des gestes qui ne relèvent en rien de leur rôle et sont en rupture avec l'éthique éducative au cœur de notre projet d'école.

Les renforts police/gendarmerie ou Région se font d'ailleurs toujours attendre... sans être forcément désirées !

Du coup, ce « flicage généralisé » retombe immanquablement et essentiellement sur les CPE et AEd qui n'en demandaient pas tant !

Comment nos jeunes, que nous accueillons chaque matin, peuvent-ils se sentir les bienvenu-es alors que nous vérifions leurs sacs au « check-point » ? Comment, pour un-e CPE, assurer crédiblement une position d'écoute avec la confiance que cela suppose de l'élève après avoir joué au flic de service inquisiteur en guise de bonjour.

Nous en sommes persuadé-es : l'accueil éducatif bienveillant est aux antipodes du rôle de vigile ! Bien sûr que nous

intégrons dans notre action quotidienne la dimension de sécurité, MAIS elle se doit d'être ÉDUCATIVE.

POUR NOUS : « SURVEILLER », C'EST « VEILLER SUR »

Alors, sans paraphraser Michel Foucault (et pourtant...), notre mission ne se résume pas à un « surveiller et punir » caricatural ! Rappelons que nos missions ne relèvent en rien d'un « surveiller et punir » déjà caricatural à l'époque du surgé et du pion de triste mémoire, que certain-es regrettent peut-être, mais qui n'a plus sa place dans une école qui se donne pour objectif l'épanouissement citoyen et personnel, la réussite scolaire de chaque jeune qu'elle prend en charge.

Dans ce contexte tendu et difficile, n'hésitez pas à nous faire part de tous abus et/ou dérives en la matière.

Nous restons vigilant-es et à vos côtés en cette sombre période.

Claire PICARD
Thierry GREPINET
Patrick WIECZOREK
pour le secteur CPE
cpe@nancy.snes.edu

AESH

REPRENDRE D'UNE MAIN CE QU'ON A DONNÉ DE L'AUTRE...

Pour les collègues avec les plus bas salaires de la FP, comme les AESH ou les AEd, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle tient de l'arnaque du siècle ! Aux belles paroles du ministre de la FP qui se targue de verser à de nombreux-ses agent-es une prime allant de 300 à 800 euros, s'oppose la réalité des calculs et de l'effet minime, voire contreproductif, de cette prime sur les plus bas salaires.

TÉMOIGNAGE D'UNE AESH DE NOTRE ACADÉMIE

Je suis AESH dans le 1^{er} et le 2^d degrés depuis 9 ans.

Je viens d'apprendre par la CAF que la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle » de la Fonction publique perçue en octobre est à déclarer pour le calcul de la prime d'activité.

Après simulation du calcul de la prime d'activité, je vais perdre pour les 3 mois de janvier, février et mars une partie de celle-ci, soit environ 300 euros pour les 3 mois.

Donc les salarié-es les plus précaires ne touchent en réalité presque rien puisque cette prime est en partie reprise sur la prime d'activité ! Les personnels qui ne bénéficient pas de la prime d'activité et qui ne dépassent pas le plafond sont finalement les seuls qui touchent la prime pouvoir d'achat en totalité !

D'autre part, je risque de perdre encore plus, car sur la fiche de salaire de novembre il devrait y avoir le rappel de la prime REP non versée depuis septembre ainsi qu'une régularisation de salaire suite à un changement d'indice en septembre. Là encore, ce que je vais déclarer en plus va faire baisser ma prime d'activité, alors qu'étalé sur plusieurs mois, ce montant aurait eu des effets moindres sur celle-ci...

Cette situation m'est déjà arrivée suite à un arrêt maladie. La DSDEN ne pratiquant pas la subrogation, j'ai perçu mon salaire et les indemnités de maladie qui m'ont été déduites sur 3 mois par la DSDEN. Donc en déclarant les salaires pour la prime d'activité, j'ai également perdu une partie de celle-ci alors que je n'avais rien perçu en plus !

Une collègue AESH

CATÉGORIES

NON-TITULAIRES NON-PAYÉ-ES !?

Fin septembre, le SNES-FSU Lorraine a été alerté par de nombreux·ses non-titulaires qui n'avaient pas reçu leur traitement du mois de septembre ou n'avaient perçu que des avances d'un montant très faible. Pour les collègues concerné·es, la situation était souvent catastrophique : comptes bancaires dans le rouge, menace de pénalités financières, impossibilité de faire face aux échéances ou tout simplement à payer le carburant nécessaire pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ces retards de paiement, malheureusement habituels (mais inacceptables) pour les collègues nouvellement recruté·es, concernaient aussi d'anciens non-titulaires. Les raisons de ces retards sont multiples : complications administratives, passage en CZR, logiciels de gestion défaillants (le nouveau logiciel promettant d'être pire que l'ancien...) mais surtout un service de gestion des personnels sous-dimensionné en personnels du fait des nombreuses suppressions de postes des dernières années. Face à la détresse des non-payé·es, les gestionnaires n'avaient aucune solution immédiate à proposer.

Le SNES-FSU Lorraine est intervenu, à plusieurs reprises et à tous les nouveaux, pour obtenir que les collègues concerné·es obtiennent une réponse à leur demande et que, pour les situations les plus difficiles, une aide d'urgence puisse leur être attribuée sans délais.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Farida DEHAS
nontitulaire@nancy.snes.edu

RETRAITÉ-ES TOUJOURS AUSSI MAL LOTI-ES !

L'actualité des retraité·es n'est pas au beau fixe, beaucoup d'effets d'annonce dans la grisaille : loi sur le grand âge, perte d'autonomie, fin de vie, mais toujours rien de concret.

C'est aussi dans ce cadre que les retraité·es se sont mobilisé·es le 24 octobre pour une augmentation immédiate de 10 % des retraites et pensions. Ces 10 % ne représentent en fait qu'une récupération partielle des pertes subies depuis l'ère Macron.

Pour des économies ministérielles, les retraité·es de la Fonction publique ne pourront plus bénéficier des chèques vacances, cela va encore paupériser les petites retraites.

En revanche, il y aurait une possibilité pour les retraité·es de « bénéficier » du contrat de groupe de la future PSC des actifs, mais à quel prix et pour quels avantages par rapport à la cotisation payée actuellement ?

Une nouveauté de l'été : la mise en place d'une retraite progressive, avec des contraintes et une mise en œuvre à l'arrache. Ainsi, la circulaire du 06 septembre 2023 (NOR : TFPF2321792C) indique bien les limites de cette retraite progressive. En résumé, il faut avoir l'âge, les trimestres, et surtout être à temps partiel, ce qui n'est accordé que pour une année et doit être redemandé pour l'année suivante.

CONGRÈS DU SNES-FSU

Le **congrès académique** aura lieu les jeudi 15 et vendredi 16 février 2024 à Metz (local de la FSU Moselle).

Les commissions préparatoires au congrès auront lieu le lundi 12 février 2024 à Metz (local de la FSU Moselle).

Le **congrès national** aura lieu du lundi 18 au vendredi 22 mars 2024 à La Rochelle.

Le **rapport d'activité académique** (RAA) sera mis à disposition des adhérent·es sur le site académique à partir de mi-janvier 2024 <https://www.nancy.snes.edu/congres/2024/academique/>

Les S1 en recevront un exemplaire papier afin de pouvoir animer le débat autour du RAA au sein des établissements.

Les adhérent·es qui souhaitent disposer d'un exemplaire papier peuvent le demander par mail à nancy-metz@snes.edu.

